

DEC192619DR19

Décision portant délégation de signature à M. Dominique MOUAZE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6143 intitulée Laboratoire de Morphodynamique continentale et côtière

LE DIRECTEUR D'UNITE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6143 intitulée Laboratoire de Morphodynamique continentale et côtière dont le directeur est M. Robert LAFITE ;

Vu la décision DEC191798INSU du 31 juillet 2019 portant cessation de fonctions de M. Robert LAFITE et nomination de M. Laurent DEZILEAU aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR6143 intitulée Laboratoire de Morphodynamique continentale et côtière ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Dominique MOUAZE, Maître de conférences, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique MOUAZE, délégation est donnée à M. Nicolas MASSEI, Professeur aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas MASSEI, délégation est donnée à M. Franck LELONG, Assistant Ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 1er octobre 2019

Le directeur d'unité par intérim,
Laurent DEZILEAU



BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS
3, rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

Directeur de la publication
Christophe Coudroy

Pour consulter le BO et ses archives
<http://www.dgdr.cnrs.fr/bo/>

Dépôt légal à parution
Août 2020
ISSN 1148-4853

Établissement public à caractère scientifique et technologique

Recherche

Organisation générale du CNRS
Présidence générale déléguée
Direction générale des affaires de recherche
Unités de recherche
Centres administratifs
Acres administratifs
Réglementation
Publication légale/Information

Unités de recherche
Centres administratifs
Acres administratifs
Réglementation
Publication légale/Information
Unités de recherche
Centres administratifs
Acres administratifs
Réglementation
Publication légale/Information

Unités de recherche
Centres administratifs
Acres administratifs
Réglementation
Publication légale/Information
Unités de recherche
Centres administratifs
Acres administratifs
Réglementation
Publication légale/Information

